

**COMMUNE DE ROCLES****PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 mars 2019**

Date de la convocation : **11 Mars 2019**

La convocation a été affichée aux lieux habituels le : **11 Mars 2019**

Conseillers en exercice : **11**

Membres présents ou représentés : **09**

**L'an deux mil dix-neuf le vendredi quinze** du mois de **mars**, à **vingt** heures **trente** minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **23 mars 2014**, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, **M. Raymond MARTIN**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : AUBERT Sabrina, BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, JAFFUEL Guy, LHERMET Francis, MALLET Pierre, MARTIN Raymond, PALPACUER Daniel, RANC Aline, RIEU Hervé, ROUX Joël.

Absent(s) excusé(s) : **BRUSA Sylvain**

Absent(s) non excusé(s) : **AUBERT Sabrina**

Absent(s) représenté(s) : **néant**

Pouvoir(s) : **néant**

**M. Joël ROUX** a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Compte administratif 2018 – budget principal commune
- Compte administratif 2018 – budget du service de l'eau et de l'assainissement
- Compte de gestion 2018 – budget principal commune
- Compte de gestion 2018 – budget du service de l'eau et de l'assainissement
- Affectation du résultat 2018 – budget principal commune
- Affectation du résultat 2018 – budget du service de l'eau et de l'assainissement
- Composition du conseil communautaire du Haut Allier à compter des élections municipales de mars 2020
- Protection sociale complémentaire – mandat au CDG48 pour la procédure de passation d'une éventuelle convention
- Cession parcelle B401 à M. CHABOT Gérard et à M. MARTIN Dominique (suite de la délibération du 14/12/2018)
- Utilisation de la cuisine/salle (activité de Mme Anna JANCELEWICZ animatrice culinaire)

Questions diverses : - Travaux sur le clocher (subventions)  
- Renouvellement du matériel de déneigement (subvention DETR)

Pièces jointes :

- procès-verbal de la séance du 8 février 2019 (transmis précédemment par mail).
- Compte administratif 2018 (commune et eau)
- Projet d'affectation de résultat 2018 (commune et eau)
- Proposition de composition de conseil communautaire + documents annexes - simulation
- Copie courrier du CDG48 du 28/02/2019 + note relative à la protection sociale complémentaire  
Prévoyance
- Copie plan de division parcelle mère B401 (cession CHABOT et MARTIN)
- Copie courrier de Mme Anna JANCELEWICZ du 21/02/2019

M. le maire déclare la séance ouverte à **20H40**.

Procès-verbal de la séance du **8 février 2019** :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **8 février 2019** est approuvé à l'unanimité ; les conseillers ont signé au registre.

### **Vote du Compte Administratif 2018 / Budget principal COMMUNE**

Le CA est clôturé avec un excédent de 127.005€ en fonctionnement et de 12.056€ en investissement après addition du solde positif des restes à réaliser de 22.058€ ; soit un excédent cumulé de 139.062€. Les états des sections de commune sont examinés et votés.

### **Compte Administratif 2018 / Budget EAU et ASSAINISSEMENT**

Le CA est clôturé avec un déficit de 6.430€ en exploitation et un excédent de 118.651€ en investissement après déduction du solde négatif des restes à réaliser de 63.000€ (étude assainissement Rocles/Les Thorts) ; soit un excédent cumulé de 112.222€.

### **Approbation du compte de gestion 2018 - Budget principal COMMUNE**

Le maire est autorisé à signer le Compte de Gestion 2018 dressé par le comptable public ; conforme au CA.

### **Approbation du compte de gestion 2018 - Budget EAU et ASSAINISSEMENT**

Le maire est autorisé à signer le Compte de Gestion 2018 dressé par le comptable public ; conforme au CA.

### **Affectation du résultat 2018 / Budget principal – Commune – M14**

L'excédent de 127.005€ en fonctionnement et le déficit de 10.001€ en investissement sont reportés au budget 2019.

### **Affectation du résultat 2018 / Budget eau et assainissement - M49**

Le déficit de 6.430€ en fonctionnement et l'excédent de 181.651€ en investissement sont reportés au budget 2019.

### **Composition du conseil communautaire du Haut Allier à compter des élections municipales de mars 2020**

Le conseil municipal approuve l'accord local de répartition des conseillers communautaires de la CCHA (29 membres au total avec deux conseillers pour Rocles).

### **Protection sociale complémentaire – mandat au CDG48 /passation d'une éventuelle convention**

La commune décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé que le Centre de Gestion va engager. Le conseil prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision d'adhérer à la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion, ainsi qu'à la convention de gestion avec le Centre de Gestion.

### **Cession parcelle B401 à M. CHABOT et à M. MARTIN Dominique (suite de la délibération du 14/12/2018)**

Le plan de division présenté de la parcelle B401 est accepté assorti d'un échange Commune/MARTIN Dominique de 2m<sup>2</sup> et 3m<sup>2</sup> pour alignement de la voirie. Le prix de cession est maintenu à 10€/m<sup>2</sup>. Frais à la charge des acquéreurs.

### **Utilisation de la cuisine/salle d'animation (activité de Mme Anna JANCELEWICZ animatrice culinaire)**

Le conseil accepte l'utilisation de la cuisine et de la salle par Mme Anna JANCELEWICZ, animatrice culinaire, sous couvert de l'association Naître et Grandir pour l'organisation d'ateliers culinaires à destination du public, au tarif de 5€ la séance de 1H30.

### **Questions diverses :**

#### **- Travaux sur le clocher (subventions)**

Le Département financera à 50% le dossier complémentaire.

#### **- Renouvellement du matériel de déneigement (subvention DETR)**

Le matériel qui a réalisé sa 17<sup>ème</sup> campagne de déneigement, ne permettra pas d'affronter en l'état, la prochaine saison hivernale. Une demande de subvention a été adressée à Mme La Préfète (DETR). La commune est dans l'attente d'une réponse. Sans subvention au taux de 60% la collectivité ne pourra procéder à cette acquisition.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close à **22H45**.

Compte rendu affiché le **22 MARS 2019** aux lieux accoutumés.

Le maire, M. Raymond MARTIN

